



AYTRÉ

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE : Mme Hélène RATA, Présidente

• Etaient présents : Mme CHATENAY-MORENO Valentine, M. LATREUILLE Arnaud, Mme de SAINT DO Hélène, M. VIEULES Robin, M. TATOU Abdelouahed, Mme DESPRES Sophie, Mme GIRARD Martine, M. SEYLER Patrice, Mme NIVAULT Nadine, Mme BEAUMEISTER Josiane, Mme VELLY Julie, Mme QUINTEL Julie, Mme RAGOT Isabelle, M. DESSED Jacky, M. JEAN Stéphane, M. Txomin OLAZABAL, Mme LEPARC Alice (arrivée à 18h28)

Absente excusée représentée : Mme GEHAUT Annie, ayant donné son pouvoir à M. SEYLER Patrice

Secrétaire de séance : M. VIEULES Robin

Invitées : Mme BALLERY Muriel, directrice du CCAS, Sue GAYRAUD assistante de direction

N°D21_26

DATE DE CONVOCATION	14/04/2026
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	19
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS (dont la présidente) OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION	19

NOMBRE DE VOTANTS	19	CONTRE.....	00
POUR	19	ABSTENTIONS.....	0

Objet : Nomination des représentants aux CVS de la Résidence « Les Cèdres »

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n° 2004-287 du 25 mars 2004, le Conseil d'Administration fixe à deux le nombre de ses représentants aux conseils de la vie sociale de la résidence autonomie gérés par le CCAS ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles relatifs au Conseil de la Vie Sociale ;

Vu la nécessité de désigner les représentants de la collectivité au sein du Conseil de la Vie Sociale de la résidence *Les Cèdres* ;

Considérant que le Conseil de la Vie Sociale est une instance consultative visant à associer les usagers, les familles et les représentants de l'établissement au fonctionnement de la structure,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De désigner en qualité de représentants du CCAS au Conseil de la Vie Sociale de la résidence *Les Cèdres* :

- Titulaire : **Mme Valentine CHATENAY-MORENO**
- Suppléant : **M. Arnaud LATREUILLE**

Article 2 :

Les représentants sont désignés pour la durée du mandat prévue par les textes en vigueur ou le règlement intérieur de l'établissement.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à la direction de la Résidence Les Cèdres et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : La Directrice du CCAS est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS,



Hélène
Hélène RATA